

SOCIETE DE TAYNINH

Paris, le 23 décembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

ADHESION AUX RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF SUR LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIETES COTEES

Dans sa séance ordinaire du 28 Novembre 2008, le Conseil d'Administration de la Société de Tayninh a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Après avoir rappelé que les mandataires sociaux actuels ne perçoivent aucune rémunération d'aucune sorte de la Société, le Conseil d'Administration a décidé l'adhésion à ces recommandations.

Le Conseil d'Administration a confirmé que la Société de Tayninh se réfèrera au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ainsi complété pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225.37 du Code de Commerce, en application de la loi du 3 Juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.

Ce document peut être consulté sur le site de la société à l'adresse www.tayninh.fr.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Relations Investisseurs

Fabrice Mouchel

+33 1 53 43 73 03